



## Les Organismes à prévenir

lorsque vous êtes remplaçant :



U.R.S.S.A.F. Ile-de-France

Il est nécessaire de déclarer en ligne votre activité à l'URSSAF dans les 8 jours du début du remplacement, sur le site Internet : <https://www.cfe.urssaf.fr>.

Cliquez sur « Déclaration CFE », puis « Profession libérale ou assimilée » et enfin sur « Un début d'activité, une création d'activité ».

Adresses :

Centre d'Accueil Paris Nord

Du 8<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup>  
arrondissement :

Bât 29 (rez-de-chaussée)  
11 rue de Cambrai – 75019 PARIS  
Tel : 3957, de 8h00 à 18h30

Centre d'Accueil Paris Sud

Du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup>  
arrondissement :

3 rue de Tolbiac – 75013 PARIS  
Tel : 3957, de 8h00 à 18h30

## Nous contacter :

par téléphone, par courriel ou en centre d'accueil, l'Urssaf Ile-de-France se tient à votre disposition pour toutes vos questions

### Nous téléphoner

- **39 57** (0,118 € TTC/min), du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h
  - Services en ligne : **0 811 011 637** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h
  - Auto-entrepreneurs : **0 821 08 60 28** (0,12 € TTC/min)
- Vous munir de votre numéro de compte cotisant (composé de 18 chiffres)

### Nous envoyer un courriel

- [www.contact.urssaf.fr](http://www.contact.urssaf.fr)

### Déclarer, payer et accéder à d'autres services

- <https://mon.urssaf.fr>

### Nous écrire

- **Urssaf Ile-de-France - 93518 Montreuil Cedex**  
Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'Urssaf Ile-de-France

### Nous rencontrer\*

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. *Les centres d'accueil sont fermés une journée par mois.*

Centre d'accueil de Paris sud  
du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> arr.  
3 rue de Tolbiac - 75013 Paris

**75**

Centre d'accueil des Yvelines  
13 rue Émile et Charles Pathé  
78280 Guyancourt

**78**

Centre d'accueil de Seine-Saint-Denis  
21-29 rue Jean-Jacques Rousseau  
93100 Montreuil

**93**

Centre d'accueil de Paris nord  
du 8<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> arr.  
Bâtiment 29 (rez-de-chaussée)  
11 rue de Cambrai - 75019 Paris

Centre d'accueil de l'Essonne  
1 Clos de la cathédrale  
91000 Évry

**91**

Centre d'accueil du Val-de-Marne  
3 rue des Archives  
94000 Créteil

**94**

Centre d'accueil de Seine-et-Marne  
6 rue René Cassin  
77000 Melun

**77**

Centre d'accueil des Hauts-de-Seine  
97 avenue François Arago  
92000 Nanterre

**92**

Centre d'accueil du Val-d'Oise  
Immeuble " Le Galien "  
1 rue des Chauffours  
95000 Cergy

**95**

Délai d'attente : **faible moyen fort**

8h30 9h30 10h30 11h30 12h30 13h30 14h30 15h30 16h30

\* Quelle que soit votre adresse, chaque centre de l'Urssaf Ile-de-France sera en mesure de vous répondre. Ces adresses ne doivent pas être utilisées pour les envois postaux.



Il est nécessaire de déclarer votre activité à la CARMF dans les 8 jours du début du remplacement.

Pour cela, vous devez télécharger le formulaire de déclaration sur le site Internet : <https://www.carmf.fr>.

Cliquez sur l'onglet « Documentations », puis « Les formulaires à télécharger », et enfin « Déclaration en vue d'affiliation ».

Adresses :

CARMF :

46 rue Saint Ferdinand

75841 PARIS CEDEX 17

Tel : 01 40 68 32 00, de 8h45 à  
16h30

Accueil sur place, du lundi au  
vendredi, de 9h15 à 16h30 au :

44 BTS, rue Saint Ferdinand

75017 PARIS



Il est nécessaire de déclarer votre activité dans les 30 jours du début du remplacement, lors d'un rendez-vous avec l'un des conseillers de la CPAM.

Pour cela, vous devez composer le 0811 709 075 pour leur communiquer vos disponibilités et votre adresse mail.

Ils vous transmettront par mail la liste des pièces à joindre, l'adresse et les propositions de date pour votre rendez-vous.

L'adresse disponible que sur rendez-vous pris préalablement :

CPAM de Paris

10 rue André Danjon

75019 PARIS

Tél. : 0811 709 075

du lundi à vendredi de 9h30 à 17h30